



Travaux chez un particulier

Par Lola63

Bonjour à tous, je ne sais pas trop dans quel forum poser mon problème et présente mes excuses!

J'ai signé en juillet 2022 un devis du plaquiste pour 21000? de travaux à mon domicile.

J'ai payé le premier acompte de 30% à la commande, puis j'ai payé le second acompte de 30% quelques mois plus tard.

Puis le plaquiste est parti et n'est jamais revenu finir les travaux: je sais que je lui dois encore 40% du devis, mais les travaux ont été a moitié fais...Photos sur demande.

Aujourd'hui 9 novembre 2023, le plaquiste [qui n'a pas terminé son chantier] m'écrit pour me signaler qu'il s'est trompé dans son devis, qu'il a oublié de me facturer 10000?.

Si j'additionne chaque ligne du devis (devis élaboré sur ordinateur et non devis manuel), le total est en effet de 31000?, mais le total qui apparaît dans la case TOTAL là où j'ai signé est de 21000?...Et il n'est jamais revenu finir le chantier!

Que dois-je lui répondre s'il vous plaît? Comment une telle situation est-elle possible avec un devis électronique?

Au plaisir de vous lire, bien cordialement, Lola63

Par Rambotte

Bonjour,

le fait que le devis soit un document réalisé avec des moyens informatiques n'implique pas que les additions soient issues d'un calcul informatisé.

On peut écrire sur ordinateur des calculs erronés !

Il suffit d'utiliser un logiciel de traitement de texte, et pas un tableur. Votre plaquiste a dû utiliser une calculette et a dû commettre une erreur sur un des montants à additionner, et donc a indiqué un total erroné.

Bon, cela ne répond pas à votre question, sur la valeur qui fait foi, sachant que l'erreur semble ici matérielle (chiffre erroné).

Par Lola63

Bonsoir Rambotte, merci pour votre message. Quelle est ma position par rapport à ce retournement de situation? J'ai signé pour 21000?, je n'aurai jamais signé pour 31000?, surtout avec 15 mois de retard alors que ce chantier a été terminé cet été par une autre entreprise! Que dois-je répondre? Que dit le Droit dans un tel cas?